

PARSA un an après

Le Plan d'action renforcé pour les sans abri décidé par le gouvernement le 8 janvier 2007 prévoyait une importante transformation du parc d'hébergement et diverses mesures relatives au logement de nature à recréer une fluidité entre l'hébergement et le logement. Les objectifs en matière d'hébergement ont été atteints. Ceux relatifs au logement restent dans une large mesure à concrétiser.

Hébergement :

Le PARSA avait fixé l'objectif d'une ouverture en continu des centres d'hébergement d'urgence sous réserve que les associations gestionnaires le demandent. 12 357 places sur un total de 15 600 places d'hébergement d'urgence en CHU ou CHRS fonctionnaient 24h/24 fin 2007.

Le PARSA prévoyait l'ouverture de 6000 places de stabilisation par création ou transformation de places d'urgence. Au 31 décembre on recensait 7093 places stabilisées (4298 en CHU et 2795 en CHRS), soit un dépassement significatif de l'objectif.

Le Plan prévoyait le passage sous statut CHRS de 4000 places d'hébergement d'urgence. Parallèlement 500 places nouvelles de CHRS devaient être créées. Au 31 décembre 2006, on recensait 31 378 places de CHRS ; au 31 décembre 2007, 37 220, soit + 5842.

Pour autant le parc de places d'hébergement d'urgence non CHRS n'a pas fondu. Indépendamment de la mobilisation du parc hôtelier (9 802 places au 31 décembre 2007), on recensait 10 877 places en centres d'hébergement d'urgence au 15 septembre 2007 contre 13138 au 15 septembre 2006.

Logement :

Il y a lieu de relever plusieurs signaux encourageants même si les objectifs fixés initialement sont loin d'avoir été remplis. On constate par exemple une montée en régime de la production de PLAI (programmation fin décembre de 14 399 PLAI contre 7676 en 2006). Au 17 décembre, on recensait 652 propositions de réservations de logement en faveur des publics sortant de CHRS. Le nouveau dispositif "résidence hôtelière à vocation sociale" est désormais opérationnel. Le dispositif maisons relais comptait au 31 décembre 4619 places et des mesures sont prises pour passer à l'étape supérieure (nomination d'un "Monsieur Maisons relais" en la personne du Président de l'Adoma Michel Pélissier).

Enfin la dernière réunion du "Comité de suivi du PARSA" a été l'occasion de répondre à une demande pressante des associations souhaitant que l'administration fournisse des indicateurs précis sur la mise en œuvre et les effets du PARSA. La DGAS a fait en sorte que la batterie d'indicateurs retenus s'appuie autant que possible sur les systèmes d'information existants ou en cours de construction.